l'Automne, source de vie...

DÉPARTEMENT : **OISE**

Senlis

SAGEBA

Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Automne

Effectif légal du syndicat mixte	54
Nombre de membres en exercice	54
Nombre de membres Présent	27
Date de convocation	07/12/2021

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre2021, à 18h30, le conseil syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Crépy-en-Valois, suite à la convocation qui lui a été adressée le 07 décembre 2021.

Membres en exercice : 54	Présents : 28	Votants : 31
Décisions GEMA - Membres en exercice : 22	Présents : 13	Votants : 15
Décisions SAGE - Membres en exercice : 38	Présents : 21	Votants : 23

Quorum : 18
Secrétaire de séance : M. Philippe COMMERE

Étaient présents :
Représentants des communes : Mme FRANCOIS, M. ANDRIN, M. CHAUVIN, M. DOMPE, Mme RANSON, Mme MERON, Mme LOBIN, M. THIERRY, M. BRANQUART
Présents en visio-conférence : M. FADDA, M. DELACOURT, M. ODENT, Mme VILBOIS AMAND, Mme MARCHAL, M. BATON
Représentants de la CCPV : M. HAUDRECHY, Mme DANNEEL, M. MARTIN, M. PROFFIT
Représentants de la CCRV : M. DAVIN, M. NELATON
Représentants de l'ARC-BA : M. PICART, M. DAMBRINE, M. COMMERE, M. ARNOULD, M. VERDRU
Présents en visio-conférence : Mme LIETIN
Pouvoir de M. GILLET à M. THIERRY
Pouvoir de Mme VERCLEYEN à M. PROFFIT
Pouvoir de Mme DEBRAY à M. COMMERE
Etaient excusés : M. PHILIPPON

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

1. Adoption du procès-verbal du conseil syndical du 21 septembre 2021

Le procès-verbal du conseil syndical du 21 septembre a été approuvé à l'unanimité.

2. Point d'informations

- M HAUDRECHY annonce le départ de M VEEGAERT, technicien zones humides, du SAGEBA au 31 décembre 2021.

Le bureau propose de lancer le recrutement de son successeur sur des compétences Bac +5 en Contrat à Durée Déterminée de 3 ans, assorti d'une période d'essai de 3 mois renouvelable.
Une forte expérience en gestion de projet dans la réalisation de travaux zones humides et en animation territoriale est demandée.
Le financement sera de 50% sur les cotisations SAGE et 50% sur les cotisations GEMA comme précédemment, et subventionné à 80% par l'agence de l'eau Seine-Normandie

Mme FRANCOIS prend la parole et demande pourquoi le SAGEBA opte pour un CDD et non un CDI ?
Mme DENTEL explique que dans la fonction publique territoriale il n'est pas possible de recruter en CDI. Il s'agit soit de prendre un titulaire soit un contractuel en CDD avec une possibilité de passage en CDI au bout de 6 ans.

- **Eudes ruissellement érosion ru de Longpré et ru de Bonneuil**

Mme DENTEL annonce que la réunion de lancement débutera courant janvier 2022. Le prestataire du marché, la Chambre d'agriculture de l'Oise contactera les élus afin d'organiser cette réunion.

- **Commission Locale de l'Eau - CLE de l'Automne**

L'installation de la nouvelle CLE s'est tenue au mois de novembre avec M Jean-Louis PARMENTIER réélu au poste de président et M ARNOULD élu vice-président.

- **Réseau piézométrique**

Ce réseau est mis en place sur l'aire d'alimentation captage d'Auger Saint Vincent afin de suivre le niveau des eaux souterraines.
Un des piézomètre étant défaillant, une demande de subvention a été effectuée auprès de l'AESN, mais celle-ci nous a informé qu'elle ne finançait plus le renouvellement de matériel.
La charge de se renouvellement sera donc à 100% pour le SAGEBA. L'achat de se matériel est d'environ de 1 000 à 2 000€. Cet achat sera mutualisé avec le syndicat de la Nonette.

- **Plan de communication 2022**

L'élaboration du plan de communication en partenariat avec l'AESN progresse.
Il portera sur 3 point principaux :

- Réalisation d'outils de communication (impression des rapports d'acitivtés, goodies, charte graphique, site internet, kakémonos, vidéos de travaux/missions)
- Education scolaire Un a ppel à projet va être lancé pour la prestation d'un animateur scolaire. Pour chaque projet, le programme sera décliné en 5 jours.
- Tenue d'ateliers eau et climat Nouveau format d'ateliers proposé par l'AESN afin de sensibiliser les élus, la commission locale de l'eau. Le programme se réalisera sur 5 ateliers sur une période de 3 mois avec un appui de prestation externe.
- D'autres actualités non financées par l'AESN

Il sera subventionné à 80% par AESN.

Au vue de la situation financière du SAGEBA, il est demandé s'il n'est pas plus judicieux de régler cette partie avant de se lancer dans d'autres projets coûteux, notamment le recrutement d'un nouveau technicien zones humides.

Il est répondu que ce poste est essentiel et qu'il serait très difficile pour l'équipe technique de continuer ses missions sans cet appui technique. Ce poste étant subventionné par l'AESN, il reste approximativement 7 000€ annuel à la charge du SAGEBA.

3. Validation de la programmation des actions retenues du PPRE 2022-2026

M LETOT, technicien rivière prend la parole.
Une concertation a été engagée depuis juin 2021 afin de mettre en place un programme réaliste de travaux pour le PPRE.
Le bassin versant a été divisé en groupes de travail. La 1ère étape à été de proposer les actions retenues et d'engager une priorisation de ces actions.
Ces mêmes actions ont ensuite été priorisées à l'échelle des sous bassins versants. Puis en novembre, en fonction des actions retenues, un choix réaliste a pu être effectué.

Le PPRE est actuellement dans la phase d'enquête publique qui devrait être d'ailleurs prolongée sur le mois de janvier 2022.

Aujourd'hui, nous devons valider le travail effectué lors de ces groupes de travail qui ont comptabilisé 7 réunions avec la participation de 62 élus.

L'enveloppe budgétaire alouée à ce projet de travaux est de de 500 000€.
6 actions ont donc été ajoutées lors des groupes de travail afin de remplir cette enveloppe.

Au total, 15 actions de restauration ont été retenues par les élus pour un montant total de 509 000€ pour les 5 prochaines années du PPRE.
11 actions se situent sur le territoire de la CCPV, 2 sur le teritoire de l'ARC, 1 sur le territoire de la CCRV et 1 à cheval sur la CCPV et la CCRV.
D'un point de vue répartition financière, 35% sont sur l'ARC, 58% sur la CCPV, 6% CCRV et 1% repartie entre la CCPVet la CCRV.

La programmation pluriannuelle des actions de 2022 à 2026 est nécessaire afin de pouvoir équilibrer le budget par année mais également équilibrer les actions afin de les répartir au mieux chaque année.

Il est demandé si les cotisations actuelles permettent d'effectuer les travaux du PPRE ?

Mme DENTEL répond que l'enveloppe budgétaire de 500 000€ a été décidée après concertation des élus, du président et des vice présidents en septembre lorsqu'une première projection financière a été réalisée.
L'objectif étant que la programmation ne soit pas trop ambitieuse au risque d'être non réalisable. Le montant de cette enveleppe a donc été choisi en fonction des possibilités du SAGEBA.
Le délai entre le financement des travaux et le paiement des subventions par l'AESN est d'environ 2 mois.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve la programmation du PPRE 2022-2026.
1 abstention : M BRANQUART

4. Lancement des travaux de restauration au Berval

La consultation a démarré en novembre dernier et prendra fin le 16 décembre.
L'analyse des offres s'effectuera jusqu'au 11 janvier 2022, puis une commission d'appel d'offre sera programmée.

Une validation en conseil syndical aura lieu fin janvier 2022 afin de notifier rapidement l'entreprise choisie pour effectuer les travaux, envoyer l'ordre de service en février et débuter les travaux fin février.
La réception des travaux se fera fin 2022, début 2023.

Dans la 1ère phase de travaux dit « préparatoires », il s'agira de préparer le terrain en déboisant et débroussaillant afin de pouvoir tracer le nouveau lit. Cette phase se déroulera fin mars en raison d'impératifs règlementaires. Le chantier reprendra mi-juillet avec les travaux de terrassement qui devraient durer trois mois, soit jusque fin octobre 2022. Pendant cette phase, il y aura la création d'un nouveau lit, et la restauration des zones humides.
La dernière phase sera réalisée de fin novembre à fin décembre et correspondra à la plantation des arbres et des arbustes.

Concernant le montage financier, n'ayant pas encore reçu les offres, il ne s'agit que de montants approximatifs des travaux.
Le chiffrage prévisionnel est de 500 000€ TTC avec trois partenaires :

- L'AESN avec une prise en charge à hauteur de 80%
- Le fond européenn FEDER avec une prise en charge à hauteur de 10%
- La particpation de deux propriétaires riverains à hauteur de 10%

Soit un reste à charge quasiment nul pour le SAGEBA, hormis quelques dépenses telles que l'enquête publique (subventionnée à 80% par AESN)

- Concernant la chronologie des subventions, nous allons pouvoir déposer une demande de subvention auprès de l'AESN dès que l'on connaitra le montant réel et dès réception de l'accusé de réception, nous pourrons envoyer l'ordre de service à l'entreprise choisie. Au fur et à mesure que nous recevrons des factures, nous pourrons les adresser à l'AESN afin de recevoir les acomptes correspondants.
- Concernant le FEDER, le dépôt de demande de subvention ne pourra pas être réalisé avant le mois de juin 2022. Le SAGEBA aura tout de même un ordre de service rétroactif mais nous ne pourrons pas avoir d'avance sur les subventions au moment du commencement des travaux. C'est pour cela qu'il est important que le SAGEBA ait de la trésorerie afin de pouvoir avoir avancer les fonds auquel cas, un emprunt à court terme serait envisagé.
- Concernant la participation des propriétaires à hauteur de 10%, il sera possible de leur demander une avance au démarrage des travaux et le solde à la réception des travaux.

5. Délibération portant création d'un poste « secrétaire/comptable » en catégorie C

Lors de l'entretien d'embauche de Mme LANGLET, en octobre 2020, il lui a été mentionné qu'à l'issue de sa première année de CDD, son contrat évolurait en CDI. Malheureusement dans la focntion publique ce parcours n'étant pas possible, il lui est proposé dans un premier temps une stagiérisation courant février 2022, qui mènera à la titularisation de son poste en février 2023.

Dans un 1er temps, le salaire et le temps de travail ne changeront pas.

Une reflexion sur le passage au 35h se fera en 2023 au vue des besoins du syndicat.

Il est demandé si le temps de travail actuel est adapté aux besoins du syndicat ?

M HAUDRECHY répond que pour le moment, il correspond à la demande du SAGEBA.

Mme DENTEL ajoute qu'en fonction de la progression des marchés et des missions, d'autres missions seront ajoutées à la secrétaire, comme prévu dans la fiche de poste. D'où la refléxion sur l'augmentation des heures de travail par la suite pour répondre aux besoins du SAGEBA.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la création du poste d'un poste de « secrétaire comptable » en catégorie C.

6. Délibération portant sur le montage financier du poste « Animation des aires d'alimentation de captage »

De 2014 à 2021, le poste de Mme BASIRE était pris en charge à hauteur de 80% par l'AESN avec un reste à charge de 7 300€ pour le SAGEBA.

Afin de répartir équitablement ce reste à charge, il a été proposé à partir de 2022 de répartir cette somme à hauteur de 25% entre les parties prenantes, à savoir le SIAEP d'Auger St Vincent, les communes de Vauciennes et de Vaumoise et le SAGEBA.
Un tel poste doit-être pris en charge par les gestionnaires d'eau potable et non le SAGEBA.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le montage financier du poste « Animation des aires d'alimentation de captage ».

7. Plannification des prochains rendez-vous

Conseils syndicaux du premier trimestre 2022

- **Validation du prestataire retenu pour les travaux du Berval**
  La date du jeudi 20 janvier à 18h00 est retenue.

- **Présentation du débat d'orientation budgétaire**
  Après concertation celui-ci se tiendra le mardi 15 février à 18h00.

- **Présentation et vote du budget 2022**
  La date du mardi 15 mars à 18h00 est retenue.

Le jeudi 16 décembre à 18h30 se tiendra la restitution de l'étude ruissellement / érosion sur le bassin versant de l'Automne effectuée en partenariat avec l'école UniLaSalle.

Concernant les ateliers « eau et climat », annoncés lors du lancement du plan de communication, se dérouleront sur la période d'avril à juillet 2022.

Concernant l'éducation scolaire, projet monté via un appel à projet, ciblera deux à trois établissements qui bénéficieront de cinq journées d'intervention auprès de leurs élèves.
Ces actions se dérouleront lors de la rentrée scolaire, soit de septembre à décembre 2022.

8. Situation financière du SAGEBA de 2014 à 2026

Une analyse des finances du SAGEBA a été réalisée par la direction en été 2021. En effet, après des alertes orales dès novembre 2021 suite au constat de résultat d'exercice négatif et à la diminution des excédents, il a été soumis d'argumenter par des données factuelles la situation préoccupante du SAGEBA.

Equilibre des recettes budgétaires et répartition analytique des dépenses

Cotisations SAGE
Sur la période 2015-2020, les cotisations SAGE s'élevaient à hauteur de 21 177.68€/an.
Les dépenses (après déduction des subventions AESN, soit le reste à charge du SAGEBA) comprennent en fonctionnement les charges de personnel correspondants aux postes de Direction/SAGE/CTEC et

le poste zones humides, payées par les cotisations SAGE à hauteur de 37 084.72€ par an. Ceci créé un déficit de 15 907,04€/an rien qu'au regard de ces coûts salariaux.
S'ajoutent à cela les charges en investissement qui s'élèvent à 3 400€ (réseau de mesure des eaux de surface et souterrain).
Cela représente un déficit total annuel sur la période 2015-2020 de 19 307,04€.

Pour 2021, les charges de personnel restent les mêmes.
Les charges d'investissement sont plus élevées : 12 200€ (réseau de mesure surface et souterrain et deux études ruissellement/érosion)
Ce qui représentent avec le déficit des charges de personnel, un déficit de 28 107,04€ annuel.

Projection sur la période 2022-2026
Les charges de personnel restent inchangées avec un déficit de 15 907.04€/an.
Les charges d'investissement (réseau de mesure surface et souterrain, une révision du SAGE, et aucun travaux de ruissellement) s'élèveront à 60 200€.
Soit un déficit total en 2026 de 156 642.22€

Cotisations GEMA
La compétence GEMA ayant été créée en 2018, notre analyse débute à partir de cette date.
Sur la période 2018-2021, les cotisations GEMA s'élèvent à 84 710.59€/an.
Les dépenses de personnel par an s'élèvent à 23 043.24€.
A cela s'ajoutent les charges d'investissement pour un montant de 67 650€.
Soit un excédent total cumulé sur la période 2018-2021 de 179 019.60€.

Les interrogations
Dans ces calculs en section de fonctionnement, seuls ont été pris en compte les coûts salariaux. D'autres charges doivent dont être ajoutées :

- Financement du poste de secrétaire comptable
- Financement des charges générales
- Financement des amortissements
- Financement de l'entretien des cours d'eau et zones humides

Concernant les investissements futurs non pris en compte dans les calculs :
Bilan analytique du budget 2021
Ce bilan est provisoire et donne une tendance.
L'ensemble du reste à charge pour le SAGEBA en section de fonctionnement pour la compétence GEMA, après déduction des subvention AESN, s'élève à 107 743€ pour des recettes d'un montant de 126 129€
Pour la compétence SAGE le reste à charge pour le SAGEBA en fonctionnement est de à 123 677€ pour des recettes s'élevant à 62 596€.
Soit un déficit pour la compétence SAGE d'un montant de 61 081€ et un excédent pour la compétence GEMA avec un montant de 18 386€
Ce qui laisse une disponibilité en investissement de 18 386€ pour la compétence GEMA et rien pour la compétence SAGE.
Ces calculs n'intègrent pas les excédents.

Nous constatons donc que pour le budget 2021, les cotisations SAGE pour la section fonctionnement sont déficitaires. Il n'y a donc aucune épargne créée en investissement.

Pour les cotisations GEMA, le résultat est positif concernant les dépenses, mais cela ne permet pas d'avoir une épargne conséquente en investissement.

- L'épargne en investissement n'a pas été renouvelée depuis 2017, avant la création de la compétence GEMA.
- Un montant de 172 000€ d'épargne en investissement en prévisionnel sur l'année 2021, mais aucune en fonctionnement.
- L'entretien réalisé en 2021 s'élève à 10 000€ contre 30 à 40 000€ dès 2022.

Nous remarquons donc que :

- les cotisations SAGE sont inférieures au coût annuel des charges de fonctionnement du personnel SAGE
- Les cotisations SAGE sont inférieures aux charges annuelles totales du budget 2021 (et précédents)
- L'investissement SAGE est déficitaire
- Les cotisations GEMA, créées en 2018, couvrent les charges annuelles totales de fonctionnement au budget 2021 (et depuis 2018)
- Très faible d'entretien réalisé depuis 2018
- Faibles marges restantes en trésorerie pour les cotisations GEMA
- Ces marges ne supporteront pas les investissements conséquents à venir avec le PPRE 2022-2026

Analyse du budget 2014-2020

Bilan 2014-2020

Nous pouvons constater en section de fonctionnement :

- Il y eu une légère évolution des cotisations de 2014 à 93 391€ à 2021 à 105 887€, soit 12 496€ (13%) d'augmentation en 7 ans dont 3% depuis 2015
- Le résultat de l'exercice est négatif depuis 2016 (ne prend pas en compte les excédents antérieurs reportés)
- Depuis 2015, les cotisations sont inférieures aux charges de personnel
- Une diminution de l'épargne jusqu'en 2020 dû à l'absence de son renouvellement
- La situation de 2015 rebondit jusqu'en 2020
- Les années 2019 et 2020 ont eu un résultat d'exercice positif à la suite de la pandémie de COVID 19 en 2020 et la vacance du poste de direction pendant 7 mois, de 2020 à 2021.

Nous pouvons constater en section d'investissement :

- Le dernier renouvellement de l'épargne a été effectué en 2017. Celui-ci était dû à la clôture du compte en balance budgétaire négative et au virement de section effectué l'année suivante afin de combler le déficit.
- Le résultat de l'exercice est positif jusqu'en 2019
- La fin du PPRE ayant eu lieu en 2019 le SAGEBA a perçu l'ensemble des subventions de l'AESN
- Notre capacité d'investissement fonctionne grâce à l'excédent antérieur reporté dont le dernier renouvellement date de 2017

Interprétations :

- Il y a eu une très faible augmentation des cotisations en 7 ans (12 000€)
- Le fonctionnement budgétaire ne se fait que grâce aux excédents antérieurs à reporter depuis 2015
- Il existe une tendance à la diminution de ces excédents sans leur renouvellement par l'augmentation des cotisations
- Cette situation se répercute à l'identique d'année en année

Le fonctionnement budgétaire du SAGEBA n'est pas pérenne et est très fortement dépendant de ses amortissements
Les cotisations ont été sous évaluées depuis 2014 et insuffisantes depuis 2015.

Comparaison des montants des cotisations et des charges de personnel dans les syndicats de l'Oise.

Ce comparatif regroupe le SAGEBA ainsi que trois autres syndicats.

En 2021, pour le SAGEBA, le montant des charges de personnel est de 179 329€ pour cinq personnels.
Dans le syndicat « A », celui-ci s'élève à 253 000€ pour 6 personnels.
Dans le syndicat « B », celui-ci s'élève à 228 000€ pour 4 personnels
Dans le syndicat « C » celui s'élève à 136 000e pour 5 personnels

Les charges de personnel du SAGEBA sont plus faibles que celles des autres syndicats pour un nombre de personnel pas des plus faibles et plusieurs grades d'ingénieurs.

Concernant les cotisations SAGE et GEMA :
Elles s'élèvent à 105 887€ pour l'année 2021 pour le SAGEBA.
Pour le syndicat « A » (superficie double au SAGEBA et un nombre d'habitants triplé), les charges s'élèvent à 253 000 € avec des cotisations d'un montant de 334 000€.
Pour le syndicat « B », ayant la même superficie et le double d'habitant que le SAGEBA, les charges de personnel s'élèvent à 228 000€ avec des cotisations de 294 000€.
Pour le syndicat « C » les charges de personnel s'élèvent à 136 000€ avec des cotisations de 209 500€.

Ce comparatif met en avant que les cotisations SAGE et GEMA perçues par le SAGEBA sont nettement inférieures aux autres syndicats.

Projections financières 2021-2026
Les projections présentées ont été réalisées à partir du budget de l'exercice 2021.
Avec comme première hypothèse que de 2021 à 2026, les charges de personnel restent identiques, que les charges générales aient été augmentées de 10 000€, que les amortissements de 2023 à 2026 soient identiques aux estimations actuelles de 2022 et que les cotisations restent identiques à 2021.

En section de fonctionnement, en tenant compte de toutes les hypothèses précédemment citées, nous constatons que la balance budgétaire est positive en 2021 et en 2022, mais qu'en 2023 l'excédent antérieur reporté ne permettra plus de couvrir le déficit en résultat d'exercice et que le budget ne pourra pas être équilibré à la vue d'un déficit de 52 116€.
En restant sur cette hypothèse fixe, ce déficit de 52 116€ s'ajoutera d'année en année.

Le point de rupture est constaté entre 2022 et 2023.

Ce qui a été retenu pour les investissements :
- Une enveloppe de 500 000€ pour le prochain PPRE
- Deux marchés lancés en ruissellement
- Autres marchés inscrits au budget 2020-2021
- Un plan de communication 2022
- Des investissements annuels tel que le réseau de mesure
- D'autres obligations et recommandations à venir telles que la mise en comptabilité du SAGE/SDAGE et révision du SAGE, étude SAGE transversale

En section d'investissement, le budget restera positif jusqu'en 2026 avec au-delà, une épargne épuisée puisqu'il ne restera plus que 3 372€.

La situation budgétaire suit la tendance des années précédentes avec un résultat d'exercice négatif et une épargne qui s'épuise car le budget (fonctionnement et investissement) ne fonctionne que grâce aux excédents antérieurs reportés.

Interprétations :
- Le fonctionnement budgétaire ne s'effectue qu'avec les excédents antérieurs à reporter.
- Nous allons vers une tendance à la diminution de ces excédents sans leur renouvellement par l'augmentation des cotisations.
- Cette situation se répercute à l'identique d'année en année

Dans cette hypothèse, le point de rupture en fonctionnement sera pour l'année budgétaire 2026, l'épuisement de l'épargne se fera également en 2026.
Le fonctionnement budgétaire du SAGEBA ne sera pas pérenne jusqu'en 2026 car les cotisations sont insuffisantes.

Il est demandé ce que signifie « l'épargne dépend des amortissements »?
Mme DENTEL répond que les amortissements permettent aux collectivités de réaliser des investissements.
Cette dépendance, concernant le SAGEBA, est telle que si nous n'avons pas réalisé assez d'études et de travaux les années précédentes cela engendrera moins d'amortissements, ceux-ci représentant une grande partie des recettes en investissement. Les amortissements n'influent pas le budget du SAGEBA mais le contrôle par des recettes trop faibles en parallèle.

Les perspectives :
En section de fonctionnement :
Nous constatons qu'afin de maintenir les missions du SAGEBA, il est nécessaire de mobiliser au moins 50 000€ pour 2023.

En section d'investissement :
Le SAGEBA doit mobiliser une certaine somme d'ici 2026 en fonction des amortissements, des ambitions techniques et de l'atteinte des objectifs, et de la réalisation du PPRE 2022-2026 réduite à 500 000€.

Avec les hypothèses présentées, les besoins de financement seraient de 50 000€pour la section de fonctionnement qui s'ajoute à d'autres sommes en fonctionnement qui sera nécessaire dans les années à venir et du réel en investissement.
Ce qui amènerait finalement à des besoins financiers supérieurs à 50 000€ par an.

Deux interrogations se posent pour la stratégie à adopter par le SAGEBA :
- « D'ici 2026 » en investissement ? Vis-à-vis des ambitions et des atteintes des objectifs
- « l'après 2022 » en fonctionnement ? Vis-à-vis des ambitions et des atteintes d'objectifs

Trois solutions se posent :
- Diminuer les dépenses (déjà au minimum actuellement)
- D'augmenter les seules recettes du SAGEBA (cotisations SAGE et GEMA)
- Effectuer un emprunt

Comme vu au préalable avec le bureau, il en ressort que la seule solution pérenne est l'augmentation des recettes.

Un élu indique que vu la situation, seule l'augmentation des cotisations pourra sortir le SAGEBA de ces problèmes financiers. Mais de combien ces cotisations vont-elles augmenter d'ici 2023 ?

Mme DENTEL indique qu'il faut que le débat d'orientation budgétaire soit effectué afin de connaitre exactement le montant des cotisations pour les années à venir.

Il est demandé si 2023 ne sera pas trop tard pour augmenter les cotisations ?
Un lissage progressif peut-être fait entre 2022 et 2023. Mais en effet, il y a urgence d'anticiper.

Il est demandé si le SAGEBA a des actifs ?
Il est répondu que non.

M ARNOULD demande si le SAGEBA a des frais de location ?
Oui, 4 800€ pour la location des locaux à la commune de Morienval, avec une augmentation prévue pour 2022.

M ARNOULD indique que l'ARC réglant l'intégralité des cotisations SAGE et GEMA pour les communes et l'agglomération, qu'il est plus que nécessaire d'envisager une réunion avec elle et ses agents du pôle développement durable.

Un élu indique que s'il est demandé aux communes et EPCI d'augmenter les cotisations, le SAGEBA va devoir être irréprochable et efficace de son côté.
Le président ajoute qu'il faudrait peut-être également jouer sur les durées d'amortissements.
La directrice répond que tout a été remise à jour sur 2021 et les durées sont les bonnes.

Mme DENTEL demande à l'assemblée si elle serait d'accord pour que le président mette en place des réunions avec ses pairs pour les informer de la situation financière du SAGEBA et l'augmentation des cotisations avant le débat d'orientation budgétaire.
L'assemblée semble être ouverte à cette proposition.

9. Questions diverses

Pas de questions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 21h17.

Le président,
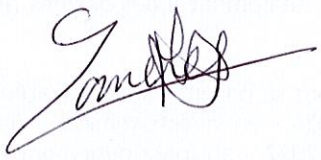
Le secrétaire de séance,